

# **Communauté de Communes du Canton de La Chambre**

## **La 4C**

**45 Route de La Combe 73130 ST ETIENNE DE CUINES**

**Tél : 04 79 56 26 64 – Fax : 04 79 59 40 79 – Mail : comcomcc@orange.fr**

### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

#### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MARDI 12 JUILLET 2016**

**Présents** : Mesdames BERTRAND, DAUTIEE, CHEVALLIER, PION (suppléante de Monsieur Roger COHENDET), DUPENLOUP, BIGNARDI, PERNET et Messieurs DURIEUX, BAUDIN, PORTAZ, PELLISSIER, POUCHOULIN, JAL, LAZZARO, ARNOUX, JAMEN, CHENE, GIRARD, BERARD, BORDON, ANDRE, ROCHETTE, LAMOTTE.

<b>Absents excusés</b> : Madame Laurence DIERNAZ	procuration à	Monsieur Simon POUCHOULIN
Madame Françoise COMBET-BLANC	procuration à	Monsieur Dominique LAZZARO
Madame Michèle CLEMENT	procuration à	Monsieur Claude ANDRE
Madame Virginie BORONAT	procuration à	Monsieur Marcel LAMOTTE
Madame Josiane SON	procuration à	Monsieur Christian ROCHETTE
Monsieur Robert COHENDET	procuration à	Monsieur Bernard CHENE
Monsieur Pierre-Yves BONNIVARD	procuration à	Monsieur Christophe JAL
Monsieur Philippe BOST		

#### **COMPTE RENDU DES SEANCES DES 04/04/2016 ET 25/05/2016**

Monsieur le Président après avoir repris les grandes lignes du compte rendu des séances des 4 avril 2016 et 25 mai 2016, propose au conseil communautaire d'approuver ces derniers. Le compte rendu du 4 avril 2016 est approuvé à l'unanimité, sur le compte rendu du 25 mai 2016, Madame France PERNET émet une remarque sur les chiffres de la rentrée 2015 de l'internat du collège de St Etienne de Cuines. En effet, Madame France PERNET informe le Conseil Communautaire que les chiffres constatés en 2015 sont de 11 inscriptions à l'internat dont quatre sont de l'ex-canton de La Chambre et une d'Epièrre.

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire que les chiffres donnés par le rectorat et ceux constatés sur le site seront mentionnés au compte rendu, à savoir :

Les chiffres du rectorat : 7 internes (dont un seul d'une commune de l'ex-canton de La Chambre)  
Les chiffres constatés sur le site : 11 internes (dont quatre des communes de l'ex-canton de La Chambre et un d'Epièrre)

#### **FPIC 2016**

Monsieur le Président après avoir constaté l'augmentation du FPIC 2016 s'élevant à **741 920 €** (510 110 € en 2015), informe le conseil communautaire que la part de La 4C est en diminution : 77 815 € (206 149 € en 2015) mais que la part des Communes membres est en très forte augmentation : 664 105 € (303 961 € en 2015 soit une augmentation de plus de 118 %). Il rappelle au conseil que trois modes de répartition entre La 4C et les Communes membres, sont possibles :

- La répartition de « droit commun »
- La répartition « à la majorité des 2/3 »
- La répartition « dérogatoire libre »

Il propose, en accord avec le Président de la Commission Finances, que La 4C prenne à sa charge 25 % de la part « droit commun » demandée aux communes membres soit 166 026 € et de diminuer de 25 % la part « droit commun » de chaque Commune membre. La part de La 4 s'élèverait donc à **243 841 €** (77 815 € + 166 026 €) et la part des Communes membres s'élèverait à **498 079 €** (664 105 € - 166 026 €).

Le montant total du FPIC prélevé sur l'ensemble intercommunal serait donc bien de **741 920 €** (498 079 € + 243 841 €).

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'opter pour la répartition dérogatoire libre telle que proposée par le Président soit :
  - o Part de La 4C : 243 841 €
  - o Part des Communes membres : 498 079 €

#### **ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION ET SECURISATION DES ABORDS DE LA GARE DE ST AVRE – LA CHAMBRE**

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation, de marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification et de sécurisation des abords de la gare de St Avre - La Chambre, a été lancée le 1<sup>er</sup> juin dernier. Sur les quatre cabinets d'architectes consultés, trois cabinets ont remis une offre dans les délais.

Après étude de ces trois offres, Monsieur le Président propose aux membres présents de se prononcer sur l'attribution du marché.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification et de sécurisation des abords de la gare de St Avre-La Chambre au CABINET UGUET SAVOIE – 1125 Avenue de la Boisse – 73000 CHAMBERY – pour un montant de 79 750,00 € HT soit 95 700,00 € TTC.

#### **CREATION D'UNE COMMISSION DE SUIVI DES TRAVAUX GARE**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de créer une commission pour suivre les travaux de requalification et sécurisation des abords de la gare de St Avre-La Chambre.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer une commission, présidée par Monsieur Christian ROCHETTE, pour suivre les travaux de requalification et sécurisation des abords de la gare de St Avre-La Chambre.
- **NOMME** les membres suivants :
  - Monsieur Roger ARNOUX
  - Monsieur Jean BAUDIN
  - Monsieur Joseph BOIS
  - Monsieur Gérard BORDON
  - Monsieur Roger COHENDET
  - Madame Laurence DIERNAZ
  - Monsieur Gérald DURIEUX
  - Monsieur André GUGGIA
  - Monsieur Dominique LAZZARO
  - Monsieur Simon POUCHOULIN

#### **COLLEGE DE ST ETIENNE DE CUINES**

- 1) **ELECTION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE SUITE A LA DEMISSION DE MADAME DUPENLOUP**

Suite à la démission de Madame Jacqueline DUPENLOUP en tant que représentante de La 4C au conseil d'administration du Collège de Saint Etienne de Cuines, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection d'un nouveau représentant pour siéger au sein du conseil d'administration.

Le Conseil Communautaire par 20 votes pour et 10 abstentions :

- **ELIT** Monsieur Christophe JAL représentant de La 4C au sein du conseil d'administration du Collège de Saint Etienne de Cuines.

## 2) LE POINT SUR LA SITUATION

### INTERNAT

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le Conseil Départemental, lors de son assemblée plénière, a délibéré, à l'unanimité, la suppression de l'internat et donne la parole aux membres présents concernant ce point

Madame Jacqueline DUPENLOUP regrette que le Conseil Communautaire est anticipé la décision de suppression de l'internat du Conseil Départemental et pense qu'il aurait été de la responsabilité de La 4C de défendre le maintien de celui-ci et lui donner une dimension départementale en accueillant des enfants de toute la Savoie.

Monsieur Dominique LAZZARO rappelle que lors des réunions entre le groupe de travail de La 4C et le Conseil Départemental, des solutions ont été proposées pour éviter la fermeture de l'internat, des visites de locaux ont été organisées et des propositions faites, qu'il a été demandé au Département de surseoir à sa fermeture pour la rentrée 2016 mais aucune de ces propositions et demandes n'ont été prises en compte. Il regrette que les conseillers communautaires n'est pas été unanimes sur le maintien de l'internat du Collège.

Messieurs Philippe GIRARD et Gérard BORDON expriment leur surprise quant au résultat du « vote » à bulletin secret le 25 mai dernier : 20 voix CONTRE le maintien de l'internat et 11 POUR, alors que deux mois plus tôt ce même « vote » mais à main levée, avait été unanime pour le maintien de l'internat.

Monsieur Claude BERARD est étonné qu'un « vote » à bulletin secret ait été proposé alors que le conseil communautaire s'était déjà exprimé à « main levée ». Il précise qu'en tant que conseiller communautaire, il a à cœur de défendre les intérêts du Canton et de ses institutions. Il informe le conseil que suite à la promesse de Monsieur Hervé GAYMARD, Président du Conseil Départemental de la Savoie, d'intervenir auprès de Madame BARBIER, Vice-Présidente en charge des collèges et il a sollicité un rendez-vous afin de connaître les conclusions de Monsieur GAYMARD.

Monsieur le Président rappelle que c'est suite à la demande de plusieurs élus et après un complément d'information qu'un nouveau « vote » mais à bulletin secret a été proposé aux membres du conseil communautaire. Il demande que le vote de chacun soit respecté comme cela est réalité dans toute collectivité.

Monsieur Jean-Louis PORTAZ dit que La 4C « a fait du zèle » dans la mesure où le Conseil Départemental ne nous demandait pas d'émettre un avis sur le devenir de l'internat.

Madame Monique CHEVALLIER rappelle que lors de la réunion du 24 février 2016 qu'il y avait une telle pression que personne n'avait levé la main et qu'elle s'était seulement abstenue sur la fermeture de l'internat.

### CUISINE CENTRALISEE

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la Commune de St Etienne de Cuines a fait une proposition écrite, au Conseil Départemental, pour la mise à disposition de plusieurs terrains appartenant à la Commune et à La 4C pour la construction d'une cuisine centralisée pour la confection des repas des trois collèges (St Michel de Maurienne, St Jean de Maurienne et St Etienne de Cuines). Une étude sera prochainement engagée sur cette proposition.

Il souhaite qu'une équipe travaille sur la possibilité de confectionner, non seulement les repas des collégiens mais également les repas pour les élèves des écoles primaires et maternelles.

Monsieur Dominique LAZZARO regrette de ne pas avoir été informé de la visite, du Président et Monsieur CHAMPION, Principal du Collège, des terrains proposés par sa commune pour la construction d'une nouvelle cuisine. Il donne lecture de la réponse du Département à sa proposition de mise à disposition des terrains :

*« Dans votre courrier du 20 mai 2016, vous attirez mon attention sur les pistes alternatives au projet d'extension sur site du collège de St Etienne de Cuines porté par le Département, qui implique notamment la fermeture de son internat. J'ai bien pris note de votre proposition relative à l'aménagement du plateau sportif (parcelle section E n° 341, 717, 718 et 719) pour la création d'une cuisine mutualisée à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre. Cette proposition permettrait, selon vous, l'aménagement des locaux de la restauration du collège en salle de classes supplémentaires.*

*Toutefois comme exposé lors de cette commission de travail, malgré tout son intérêt potentiel, un tel projet impliquerait des délais de concertation et de réalisation relativement longs. Les réflexions nécessaires à cette opération seraient*

*done menées dans des délais incompatibles avec l'objectif prioritaire de mise en service des nouvelles salles de classe pour la rentrée 2017-2018. C'est pourquoi il ne m'est pas paru possible de donner suite à votre proposition. »*

Monsieur le Président propose que Dominique LAZZARO, Monique CHEVALLIER et lui-même, demandent un entretien à Madame BARBIER, Vice-Présidente du Conseil Départemental en charge des collèges, afin d'avoir des explications sur cette réponse.

Monsieur LAZZARO rappelle que dans la presse Monsieur Pierre Marie CHARVOZ déclarait que : « *le Département n'avait pas vocation à confectionner des repas pour les élèves autres que les collégiens et qu'il ne pouvait déroger à la Loi* » alors que depuis plusieurs années les élèves de l'école de St Etienne de Cuines mangent au collège !!

Le Président répond que Monsieur CHARVOZ a raison, puisque la loi NOTRe, désormais, interdit aux collèges de confectionner et fournir des repas aux écoles. Il informe qu'il a rencontré Madame BARBIER et proposé la création d'un Syndicat Mixte entre le Département et La 4C pour la confection des repas des cantines scolaires du canton. Madame BARBIER n'y est pas opposée.

#### CHAM ET CLASSE SPORTIVE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Roger ARNOUX qui informe le Conseil Communautaire que l'école de musique et le principal du collège ont transmis un dossier au Département concernant la Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) et sont dans l'attente d'une réponse qu'en à son engagement financier pour l'équipement de la salle et l'acquisition du matériel.

Le Président précise qu'il a rencontré Monsieur CHAMPION, Principal du Collège, et proposé qu'une rencontre soit organisée avec son homologue de Saint Jean de Maurienne afin de trouver une solution concernant la section lutte du collège de St Etienne de Cuines suite au transfert de l'internat sur Saint Jean de Maurienne.

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'une rencontre est prévue à la rentrée avec Monsieur CHAMPION, principal du collège, pour trouver des solutions concernant la classe sportive lutte. En cas d'ouverture de cette section sportive, Monsieur Dominique LAZZARO propose de demander au Département de s'associer à La 4C pour financer le transport des élèves entre le collège de Saint Jean de Maurienne et la classe sportive à St Etienne de Cuines.

#### ELECTION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DE LA 4C AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ESPACE BELLEDONNE

Madame Jacqueline DUPENLOUP, représentante titulaire au conseil d'administration de l'Association Espace Belledonne fait part au Conseil Communautaire qu'étant délégué de sa Commune, elle ne peut représenter La 4C au sein de cette structure.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection d'un nouveau représentant titulaire pour siéger au sein du conseil d'administration de cette Association.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ELIT Monsieur Robert COHENDET comme représentant titulaire au sein du conseil d'administration de l'Association Espace Belledonne, Monsieur Jean-Louis PORTAZ restant le représentant suppléant.

#### FIBRE OPTIQUE : ENTREE DE LA 4C AU CAPITAL DE FIBREA

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il a demandé à FIBREA de faire toutes les démarches légales et nécessaires auprès des communes quand des travaux étaient engagés sur leur territoire.

Il explique que FIBREA, filiale de SOREA, propose deux possibilités pour l'exécution de travaux pour l'équipement en fibre optique :

- Soit une convention entre FIBREA et les communes, définissant le coût des travaux pour être fibré et le coût de la location de la fibre ?
- Soit l'entrée de La 4C au capital de FIBREA pour un montant de 50 000 €, qui permettrait de réduire le coût des travaux pour l'équipement en fibre optique des communes membres.

Il informe le conseil que FIBREA a engagé un référé auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, à l'encontre du Département dans le cadre de la procédure de délégation de service public lancé par ce dernier.

Le Président propose de surseoir à la décision d'entrée de La 4C au capital de FIBREA dans l'attente d'une clarification des positions du Département et de FIBREA.

## QUESTIONS DIVERSES

### ADMR

Monsieur le Président regrette que seules deux communes (St Rémy de Maurienne et St Martin sur La Chambre) aient été représentées à l'assemblée générale de l'ADMR.

Il informe le Conseil que tous les membres du conseil d'administration de l'ADMR ont démissionné et propose de se mobiliser pour trouver des volontaires dans les Communes de La 4C pour rejoindre le conseil d'administration.

### COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la compétence eau et assainissement sera transférée à La 4C le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Afin de préparer ce transfert il propose de créer une commission de travail composée d'un représentant de chaque Commune. Un courrier sollicitant la désignation d'un représentant au sein de cette commission sera prochainement envoyé aux communes. Il précise que cette commission devra être présidée par le Président du SIEPAB et un élu de La 4C.

### DOSSIERS NON REGLES DE L'EX-CCVG

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire :

- que Monsieur Frédéric MARTIN-GARIN, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe de l'ex-CCVG est en disponibilité depuis le 1<sup>er</sup> août 2008. Il propose de le rencontrer afin de clarifier cette situation.
- qu'un mémoire a été établi par Maître LIOCHON, avocat, suite à la plainte déposée au Tribunal Administratif de Grenoble par la Société PRIVILEGE, demandant de rejeter la requête et de condamner la Société PRIVILEGE à verser 4 000 € pour les frais engagés.

### INTERVENTIONS

Monsieur Gérald DURIEUX demande d'accepter que Monsieur Patrick PROVOST et Madame Laurence VINCENDET, soient invités au prochain conseil communautaire pour une présentation de Maurienne Tourisme.

Madame Jacqueline DUPENLOUP rappelle l'invitation à la réunion de travail du 19 août 2016 sur la prédation, l'amélioration des tirs et les questions juridiques sur les chiens de protection.

Monsieur Philippe GIRARD donne des informations sur les pistes cyclables de Maurienne.

Monsieur Bernard CHENE informe que le SIVOM de St François Longchamp a loué 35 VTC à assistance électrique et que ceux-ci sont mis à disposition chez différents loueurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Président,  
Christian ROCHETTE



**Communauté de Communes  
du Canton de la Chambre**

45 route de la Combe

73130 ST Etienne de Cuines

Tél. : 04.79.56.26.64 - Fax : 04.79.59.40.79